

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Pétition à l'Assemblée nationale. — Société secrète. — Réunion de généraux. — Beaux-Arts. — Complot bonapartiste. — Italie. — Chroniques parisiennes. — Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon. — Conseil de guerre. — Assassinat du général Bréa et du capitaine Mangin. — Allemagne. — Angleterre. — Dernières nouvelles de la diète. — Variétés : Suite des tablettes d'une révolution. — Suite du feuilleton des deux jambes de bois.

Lyon, le 21 Janvier 1849.

Voici ce que dit l'Assemblée Nationale au sujet d'une de ces pétitions indignes qui jouissent, par une tolérance coupable, du droit de porter à la tribune du pays leurs criminelles prétentions :

« Que dire de cette pitoyable séance du 17 janvier ; et comment ne pas s'indigner de voir ainsi traîner l'Assemblée dans les remplissages les plus inutiles, les plus inconvenants ?

« Aujourd'hui n'avons-nous pas vu une commission faire un rapport sur une pétition qui demande que : L'ATHÉISME SOIT ÉRIGÉ EN SCIENCE et qu'un professeur soit nommé pour développer cette théorie au point de vue de la morale ?

« Quel est donc le délire qui peut faire germer dans les têtes, même révolutionnaires, de pareilles absurdités ; par quelle aberration sont-elles portées à la tribune ? Certes il nous sera toujours impossible de comprendre ce respect étrange pour des pétitions qui respectent si peu la morale et le sentiment publics !

« N'est-ce pas une triste époque que celle où il est permis de demander à une chambre française que l'athéisme soit érigé en science ? La République de 93 n'a-t-elle pas reconnu du moins l'Être-Suprême ;

les philosophes du 18^e siècle, dans leurs plus grands excès, ont-ils jamais osé essayer d'ériger en science leurs paradoxes les plus impies ?

« La chambre espère-t-elle conserver quelque considération dans le pays, en permettant que l'on vienne ainsi déshonorer la tribune ?

« La tribune n'était-elle pas déjà assez chargée de ridicules ? »

Le bruit court que les efforts les plus incroyables sont tentés parmi certains partis aux abois pour accomplir dans Paris un contre-pétitionnement en faveur de l'Assemblée nationale, toujours sous le coup d'une dissolution.

Ces tentatives, qui ont lieu surtout dans les faubourgs, ne paraissent pas avoir eu jusqu'ici un grand succès.

La commission chargée de préparer la loi d'organisation départementale et communale, a nommé M. Dufaure, président ; M. Didier, secrétaire.

On s'est occupé ce matin de l'organisation des conseils de préfecture. M. Vivien a pensé qu'avant de nommer des sous-commissions et de diviser les travaux, il était bon de procéder à une discussion générale, afin de connaître les tendances de la majorité qui pourra surgir dans la commission.

On lit dans l'Assemblée Nationale :

Est-il vrai qu'une nouvelle société secrète plus nombreuse et plus menaçante que toutes celles qui l'ont précédée se forme en ce moment dans toute la France ? Que dans Paris et dans la banlieue, prenant exemple sur la garde nationale, elle s'est organisée en légions, en bataillons et en compagnies ? Que ses membres se réunissent très-fréquemment, et en petit nombre, chez divers marchands de vins de la capitale, qu'ils s'y renferment et y tiennent leurs con-

ciliabules ? Que le comité central, qui s'était d'abord installé rue Montmartre, et qui se tient maintenant au boulevard Saint-Denis, a établi des comités correspondants dans chaque chef-lieu de préfecture ? Que chacun de ceux-ci est en relation suivie avec des sous-comités dans les chefs-lieux d'arrondissement, et qu'à leur tour ces derniers ont des agents dans chaque commune ?

Que si les hommes politiques à la tête de l'association parviennent au ministère par la voie légale, c'est-à-dire en circonvenant le président auprès duquel est admis un des leurs, — qui est arrivé par une habile gradation politique de la circulaire terroriste au plaidoyer napoléonien — les agents de la société se contenteront de faire remplacer, d'après leurs rapports, tous les fonctionnaires soupçonnés de modérantisme ?

Que dans le cas où le pouvoir serait le prix d'un coup de main d'une nouvelle conquête, ces mêmes agents s'installeraient sur-le-champ et *proprio motu* dans toutes les places ? Qu'enfin les chefs qui ont songé pour eux aux conséquences d'une défaite s'il y a lutte, sont déjà pourvus de passeports pour l'étranger, et qu'en songeant aux difficultés qu'ont éprouvées naguère pour en obtenir quelques conspirateurs malheureux, ils ont tout simplement fait enlever, le 20 décembre dernier, à la préfecture de police, les feuilles de route qui leur seraient nécessaires ?

Il y a eu le 18, à l'Élysée-national, un deuxième grand couvert auquel assistaient vingt-trois généraux, parmi lesquels MM. les généraux Laplace, Schramm, Paillon, Neumayer, Poncelet, d'Arlois, etc.

Dans la soirée, on remarquait dans les salons de la présidence, les ministres d'Angleterre, de Suède, de Danemark, du Hanovre, le nonce du pape, l'ambassadeur de Turquie, plusieurs étrangers de distinction et les principaux chefs de la la garde nationale et de l'armée.

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Deux jambes de bois.

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

— Rien du tout ; seulement il faut qu'elle soit coupée.

— Monsieur, vous êtes fou !

— Cela ne vous regarde pas, Monsieur le docteur.

— Ah ! ça, mais j'ai bien le droit de vous demander, ce me semble, pourquoi vous voulez vous défaire d'une jambe aussi saine et aussi bien faite, car enfin, Monsieur, nous sommes étranger l'un à l'autre, et je désirerais avoir la preuve que vous avez bien toute votre raison.

— Monsieur Thévenet, voulez-vous vous rendre à mes désirs ?

— Oui, Monsieur, quand vous m'aurez donné une raison concluante pour me forcer à une opération aussi extravagante.

— Pour le moment, je ne puis vous découvrir la vérité ; peut-être le pourrai-je dans un an ; mais je ne crains pas de faire la gageure qu'à l'expiration de

cette année, vous jugerez vous-même que ma résolution de me priver d'une jambe est dictée par la raison, et elle aura votre approbation.

— Je n'accepte aucun pari, avant de connaître votre nom, votre résidence, votre famille et votre profession.

— Vous saurez tout, Monsieur, mais pas à présent. Permettez-moi de vous demander si vous me regardez comme un homme d'honneur.

— Un homme d'honneur, Monsieur, n'ajuste pas un chirurgien avec un pistolet pour le forcer à couper une jambe. J'ai des devoirs à remplir, même envers vous, qui m'êtes tout-à-fait étranger, et, à moins que cela ne soit absolument nécessaire pour votre santé, je ne consentirai pas à vous mutiler. Maintenant, Monsieur, si vous vous croyez obligé de devenir l'assassin d'un honnête père de famille, faites feu.

— C'est bien docteur, ce que vous faites là est d'un homme brave et courageux. Je ne serai pas votre assassin, mais je saurai bien vous forcer à me couper la jambe, et vous ferez, par pitié pour moi, ce que la crainte n'a pu vous faire faire, non plus que l'appât de l'or.

— Comment cela, Monsieur ?

— Je vais me percer la jambe d'une balle en votre présence même.

En effet le jeune homme s'assit et ajusta avec précaution la bouche du pistolet sur son genou. Le docteur sauta sur lui dans l'espoir d'arrêter le coup.

— Si vous bougez, s'écria l'Anglais, je lâche la détente. Encore un mot, voulez-vous m'épargner un embarras inutile ? Voulez-vous, par votre refus, me forcer à augmenter les souffrances qu'il faut que j'endure ?

— Monsieur, vous êtes un fou, encore une fois ! Mais je souscris à vos désirs ; je consens à vous couper cette malheureuse jambe. Les préparatifs furent bientôt faits. Avant la première incision, l'Anglais alluma sa pipe et jura qu'il ne s'en séparerait pas ; et, fidèle à sa parole, il fuma jusqu'à ce que sa jambe fût tombée sur le parquet.

M. Thevenet fit preuve de son adresse habituelle, et en assez peu de temps le malade fut rendu à la santé.

Il paya généreusement son chirurgien, et chaque jour il sentit s'accroître son estime pour lui. Enfin, après l'avoir remercié, avec larmes, de l'avoir débarrassé de sa jambe, il s'en retourna en Angleterre avec une excellente jambe de bois.

Environ 18 mois après, M. Thevenet reçut d'Angleterre la lettre suivante :

(La suite à un prochain numéro.)

La réunion du palais des Beaux-Arts, présidée par M. Alom-Rousséau, a décidé hier qu'elle appuierait la candidature de M. Bou'ay (de la Meurthe) à la vice-présidence.

L'affaire du dossier concernant le complot bonapartiste où M. Sarrut a joué récemment un rôle diversement interprété n'est pas finie; elle promet encore quelques révélations plus ou moins scandaleuses. La question pendante entre M. Auguste de Crouy-Chanel et le greffe de la cour d'appel de Paris, relativement à la disparition de ces dossiers, a paru assez grave à certains huissiers pour leur faire croire qu'une ordonnance de dénégation était nécessaire. A cet effet, M. de Crouy-Chanel a fait présenter requête, par entremise d'avoué, à M. le président de première instance pour qu'il eût à désigner l'officier ministériel qui sera délégué pour faire tous les actes relatifs à la procédure qui va s'en suivre. M. de Crouy-Chanel est dans l'intention d'introduire un référé qui sera soutenu par M. Germain Sarrut.

NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 18 janvier.

Pour mettre un terme à l'émigration, le lieutenant-maréchal Haynau, gouverneur de la Lombardie pour l'Autriche, a fait afficher une notification établissant une amende de 500 livres par chaque désertion constatée dans une commune lombarde. Cette amende sera doublée, si le paiement n'en a pas été effectué à l'époque fixée; et la famille du déserteur sera obligée à fournir un remplaçant. En outre, la commune est considérée comme solidaire de la responsabilité imposée aux familles.

Il paraît que les nouvelles de Naples sont plus favorables au mouvement libéral, et qu'après le serment prêté à la Constitution, on proclamera la Constituante. Ceci me paraît toutefois fort douteux.

L'on seint de croire, à Rome, que le pape est captif et que tous les actes émanés de lui, sont le fruit de la violence exercée contre sa personne: ce bruit n'est autre que la crainte de voir prise au sérieux l'encyclique et l'excommunication; mais malgré tout, ces actes exercent une influence immense.

Il faudrait, pour croire à ces bruits, ne pas savoir que les puissances ont auprès du pape des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires qui protesteraient énergiquement contre une violation aussi flagrante des droits de l'hospitalité.

Alexandrie est mise dans un état formidable de défense.

Le bruit qui attribue le commandement en chef de notre armée au général Bedeau, prend de la consistance et rend la confiance à nos soldats.

Chronique parisienne.

Les secours accordés par le président de la République, depuis son avènement, ne s'élèvent pas à moins de 200,000 fr., et ces secours sont à peine la centième partie de ceux qui auraient été alloués, si le chef de l'Etat avait voulu s'intéresser à toutes les misères dignes d'intérêt qui lui ont été signalées. Le traitement du président est de 50,000 fr. par mois. Nous doutons qu'au métier qu'il fait, Napoléon augmente son patrimoine et qu'il s'enrichisse. On parle de porter son traitement de 600,000 fr. à 1 million. Ce sera là un atome jeté dans l'espace; mais nous oserions bien parier que M. Antony Thourét ne le laisserait point passer sans crier comme un aveugle et sans rappeler encore qu'il a souffert beaucoup.

— Le gouvernement s'occupe, dit-on, d'un projet ayant pour but l'organisation maritime de l'Algérie et le classement des différents ports du littoral.

— On assure que M. Thayer, le nouveau directeur général des postes de la République, va partir pour Londres, afin de s'entendre sur certains points relatifs à l'exécution des dernières conventions postales intervenues entre la France et l'Angleterre.

— La frégate la *Psyché* doit partir prochainement pour la Chine, où elle va remplacer la corvette la *Bayonnaise*, qui a reçu l'ordre de rentrer en France. La *Psyché* emmènera trois élèves de l'Ecole des Langues orientales, qui vont se perfectionner dans la connaissance du chinois et autres idiomes orientaux.

— Un des membres de l'Assemblée, M. de Champvans, a résolu, dit-on, d'interpeller le ministère au sujet des clubs.

Selon lui, bien qu'elle consacre le droit de réunion, la Constitution n'a pu avoir en vue que les réunions accidentelles et non permanentes, régulières et périodiques, qui, bravant une loi impuissante, fomen-

tent l'esprit d'anarchie et entretiennent l'inquiétude au sein des populations paisibles, laborieuses, et soupirant après le retour définitif de l'ordre, qui peut seul ramener la confiance. Néanmoins, M. de Champvans a cru devoir prévenir MM. O. Barrot et Léon Faucher, qu'en se proposant de les interpeller, il voulait réclamer, comme gage de sécurité pour le pays, l'entière suppression des clubs.

Les deux ministres, assure-t-on, auraient répondu à l'honorable membre que leur intention était de prendre l'initiative d'un projet de loi sur les clubs, conformément aux vues exprimées par M. de Champvans, au nom d'un grand nombre de ses collègues, qui ont déclaré vouloir appuyer ses interpellations.

— Il résulte d'un état soumis à l'Assemblée que les ateliers de femmes, qui ont existé depuis le 1er avril jusqu'au 26 juin, ont compté en moyenne 25,000 ouvrières.

Les dépenses de ces ateliers, tant pour salaires que pour marchandises à ouvrir, ont été de 1,732,628 fr.

Ils ont produit, au moyen des ventes réalisées, une somme de 1,403,980 fr.

L'Etat a donc dépensé 528,628 fr., pour fournir, pendant 87 jours de chômage, du travail à 25,000 ouvrières, c'est-à-dire que chacune a coûté 15 cent. par jour au trésor.

— Le 13 du courant, à Limoges, deux officiers de chasseurs se sont battus en duel, dans le manège, à la suite d'un démenti légèrement donné. L'un d'eux, M. Lemaître, s'est enfoncé et a expiré sur le coup. Son adversaire était M. Fioux.

— Les bureaux de l'Assemblée ont nommé hier une commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre MM. Reynaud-Lagardette et Bourbousson, représentants du peuple, à cause d'un duel qui a eu lieu entre eux à la suite d'un article inséré dans le *Journal du Var*. La jurisprudence de la cour de cassation, relative au duel, a été longuement discutée. Plusieurs orateurs ont émis le vœu que l'Assemblée, prenant l'initiative, proposât une loi spéciale. D'autres désiraient que le duel fût réglementé, et qu'il y eût des tribunaux d'honneur. Les juriconsultes se sont opposés à ce dernier avis. M. Renouard a dit avec beaucoup de force que le duel devait être rigoureusement puni, parce que c'était un reste de barbarie qui insultait à la raison et à la saine philosophie. Suivant un honorable membre, M. Lagarde, le remède le plus efficace pour abolir le duel est d'établir une législation frappant de peines sévères quiconque se permettrait des diffamations et des voies de fait.

Au reste, la majorité des bureaux s'est déclarée contre la demande en autorisation de poursuites, attendu qu'il est constaté, par le réquisitoire même du procureur-général, que le duel entre les deux représentants a eu lieu conformément à toutes les lois de l'honneur. C'est en ce sens que le plus grand nombre des commissaires a été nommé.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que, depuis quelques jours, il a été fait des saisies d'armes et de munitions. Une saisie pratiquée chez M. S. G..., logé en hôtel garni, a produit la découverte de trente-cinq fusils de guerre à piston, cachés sous un lit.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 17 janvier.

M. Victor Lefranc dépose un rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon et tendant à obtenir un crédit d'un million pour les travaux de cette ligne.

M. Oscar Lafayette présente un rapport sur l'élection de M. Barbançois par le département de l'Indre. Il conclut à son admission.

M. Barbançois, élu représentant du peuple, est admis.

Le président informe l'Assemblée qu'il y a en ce moment huit mille pétitions arriérées.

Il l'invite, en conséquence, à entendre quelques rapports.

Il est donné lecture de diverses pétitions qui n'offrent presque aucun intérêt.

La séance est levée.

Séance du 18 janvier 1849. — Présidence de M. MARRAST.

A deux heures 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu.

M. Alom-Rousséau demande la parole sur le procès-verbal.

Il fait observer que les divers organes de la presse ont mal interprété son interruption, relative à la pétition concernant les jésuites. Il a demandé purement et simplement l'ordre du jour, en cela fidèle aux principes qu'il a toujours professés en matière d'association dont le droit lui paraît absolu.

M. KARNI : Dans la séance d'hier vous avez prononcé l'ordre du jour contre une pétition demandant l'enseignement public et une chaire pour l'athéisme : votre ordre du jour était une énergique protestation; cependant je viens vous demander quelque chose de plus, le renvoi au ministre de la justice, non point comme prise en considération, mais afin qu'une enquête ait lieu, qui fasse reconnaître le véritable auteur de ces infamies qui se cache sous un nom emprunté.

Le renvoi n'est pas admis.

Le procès-verbal est adopté.

L'amiral Cecile demande un congé illimité pour une mission extraordinaire pour Londres.

M. Mortimer-Ternaux dépose un rapport sur le projet de la loi organique, relatif à l'organisation judiciaire.

M. LE PRÉSIDENT : Voici les noms des commissaires nommés par les bureaux pour examiner le projet de loi présenté hier par M. le président du conseil, pour lequel l'urgence est réclamée.

Ce sont : MM. Amable Dubois, St-Romme, Chaix, Bonnin, Labordère, Reynaud, Dupin aîné, Flandrin, de Séze, Corne, Vergner, Aubry, Bauchart, Baroche et général Poncelet.

M. le président invite en outre les commissaires à se retirer dans les bureaux pour faire leurs rapports séance tenante.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet tendant à ouvrir, sur l'exercice 1848, un crédit de 584,257 fr. pour les dépenses diverses faites sans crédits réguliers.

M. Flocon, à l'occasion de ce projet, demande à pouvoir rendre compte devant une commission des dépenses, par lui faites, pour le renvoi dans leurs pays des réfugiés étrangers.

M. Pagnerre demande la mise à l'ordre du jour de la nomination d'une commission pour vérifier les comptes du gouvernement provisoire.

MM. Lempereur, Creton et Deslongrais ont émis, l'Assemblée renvoie, pour une plus ample discussion, à la 2^e délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition relative à la naturalisation de la légion étrangère.

L'Assemblée passe à une 2^e délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition tendant à faire accorder une pension viagère au citoyen Guénôt.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Mortimer-Ternaux relative au cadre de l'état-major général de la marine.

Le comité de la marine conclut contre la prise en considération.

M. Mortimer-Ternaux explique sa proposition tendant à faire rapporter par l'Assemblée nationale le décret du 5 mai 1848, qui rétablit le grade de capitaine de frégate; 2^e à faire fixer à 150 le nombre des capitaines de corvette dont le grade serait rétabli.

L'orateur se lève avec force contre le décret du 5 mai qui, à son avis, a violé le principe le plus démocratique qu'il y eût, le droit à l'ancienneté, en même temps qu'il a fait peser sur le trésor une charge nouvelle de plusieurs centaines de mille francs.

M. DUMÉL, rapporteur : Nous sommes d'accord qu'il eût mieux valu peut-être que le décret du 5 mai n'eût pas été rendu; mais aujourd'hui c'est un fait accompli, peut-on rapporter ce décret? Votre comité de la marine n'y a pas pensé. Ce serait, selon lui, une mesure rigoureuse qui porterait atteinte à des droits acquis depuis huit mois dans le seul but de réaliser une économie d'environ 8,000 fr. Et dans quel moment, Messieurs, cette mesure serait-elle adoptée? Au moment où les cadres sont au grand complet, c'est-à-dire que si pour procéder avec justice on attendait l'extinction des grades actuels pour mettre la mesure à exécution, il s'écoulerait un très-grand nombre d'années avant que toutes les extinctions fussent accomplies, et, pendant ce long espace de temps, il existerait un grade supérieur de plus parmi les officiers de vaisseau, ce que le comité regarde comme préjudiciable au bien du service.

M. Pérignon appuie la prise en considération repoussée par M. le ministre de la marine qui est de nouveau appuyée par M. Deslongrais.

Après quelques paroles de M. Charles Dupin, la prise en considération est repoussée.

M. le ministre de l'intérieur a la parole pour une communication du gouvernement.

M. LÉON FAUCHER : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale un arrêté de M. le président de la République.

Le président de la République a l'honneur de présenter à l'Assemblée les trois candidats à la vice-présidence dont les noms suivent :

1^{er} M. Boulay (de la Meurthe). (Rumeurs à gauche.)

2^{me} Baraguay-d'Hilliers. (Rumeurs à gauche et exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT : J'invite l'Assemblée à s'abstenir de ces manifestations. Le président de la République use d'un droit constitutionnel.

3^{me} M. Vivien, représentant du peuple. (Oh! oh!)

M. LE PRÉSIDENT : Je propose à l'Assemblée de mettre la nomination du vice-président à l'ordre du jour de demain. (Non! non! samedi!)

samedi est adopté pour la nomination du vice-président.

M. Goudchaux a la parole pour une motion d'ordre. Le projet de loi relatif à l'indemnité à accorder aux colons avait été mis à l'ordre du jour d'hier. Peu s'en est fallu que l'Assemblée ne votât une seconde délibération sans savoir de quoi il s'agissait. En effet, le projet présenté par le gouvernement, amendé par la commission, avait disparu, et l'on vous demandait de voter sur un complément de rapport contenant un nouveau projet que personne de nous ne connaissait. Dans quel but cette manœuvre avait-elle lieu ?

M. CRÉMER : Il n'y a point eu de manœuvres, et je m'étonne de l'attaque de l'honorable M. Goudchaux. Le complément de rapport avait été déposé depuis plusieurs jours ; mais il ne faisait que reproduire le premier projet, sauf pourtant que, cette fois, le gouvernement était d'accord avec la commission. Le malentendu ne vient que d'une faute d'impression.

M. Deslongrais monte à la tribune et appuie l'opinion de M. Goudchaux.

M. H. Passy, ministre des finances, a la parole.

Nouvelles de Lyon.

L'ancienne administration municipale avait autorisé la construction d'une maison entre l'église Saint-Nizier et le nouveau Pont-de-Pierre, là où le plus vulgaire bon sens et la moindre intelligence du beau traçaient une place magnifique.

Nous apprenons qu'une pétition se signe contre la construction de cette maison, et nous espérons que la municipalité actuelle y fera droit. En l'état actuel, moyennant 150 à 200,000 fr. on procurera à la ville un embellissement utile qui lui coûterait, une fois la maison bâtie, de 12 à 1,500,000 fr.

— Le bruit court dans notre ville que la division d'Arbouville doit être détachée de l'armée des Alpes pour être embarquée à Toulon et dirigée sur Civita-Vecchia.

On ajoute que le 9^e dragons et le 8^e hussards, sous les ordres du général de Grammont, feront partie de l'expédition.

— C'est mardi qu'a lieu définitivement la solennité musicale annoncée pour l'église de Saint-Nizier, et qui sera une fête toute nouvelle dans notre ville. La grande Messe de Rome de M. Saint-Arod, sera interprétée par 150 chanteurs et instrumentistes, en présence d'un public nombreux, curieux d'entendre cet ouvrage qui, dans son genre, jouit d'une réputation exceptionnelle.

Nous nous bâtons d'avertir les souscripteurs que l'extrême modicité du prix des lettres d'entrée ne sera compensée par aucun moyen, et que le tarif des chaises, indépendant de l'entrée déterminée par ces lettres, n'excèdera pas dix centimes.

L'église sera chauffée par des calorifères, et un piquet de troupe stationnera aux portes d'entrée pour qu'aucune personne n'y soit foulée, et que tout se passe dans un ordre parfait et digne d'une solennité mise sous le patronage de la bienfaisance et de l'art religieux.

— Un déplorable accident est arrivé, mardi dernier, à six heures du soir, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Andrézieux, à quelque distance du Villars. Un cantonnier ramenait à Saint-Etienne, à vide, un wagon de terrassement, où il avait placé ses deux enfants, un petit garçon de 3 ans et une petite fille de 5 ans, lorsqu'une locomotive en descente a heurté et renversé le wagon, et précipité les enfants sur la voie. Le malheureux et imprudent cantonnier n'a été que légèrement blessé, mais les pauvres enfants ont eu chacun un bras cassé. Le directeur et deux médecins se sont transportés immédiatement sur le lieu de l'accident, où l'amputation des petits blessés a dû être pratiquée.

— Un soldat du 22^e léger s'est donné la mort par strangulation, au Bois-Noir. Ce malheureux, ayant retourné quelques légères sommes destinées à des paiements qu'il n'avait pas effectués, a voulu échapper par le suicide au déshonneur que son inconduite lui avait attiré.

— Un correspondant d'Aubenas écrit au *Courrier de la Drôme* :

« Un temps magnifique a favorisé notre foire, qui avait attiré un concours immense d'étrangers. Des affaires très importantes ont été traitées. Toutes les choses qui avaient été apportées en grande quantité de tous les points de l'Ardeche, du Gard, de la Drôme, etc., ont été enlevées ; l'argent abondait, les transactions ont eu lieu au comptant. »

— Les événements politiques, qui ont arrêté tant de travaux littéraires et artistiques, ne découragent point M. Joseph Bard. Nous apprenons que son *Itinéraire de Lyon* va paraître, et que la publication du

Bulletin monumental ne sera pas interrompue. Nous félicitons M. Joseph Bard de son dévouement.

— C'est ce soir que la troupe équestre de M. Soullier donne, au cirque du Jardin-d'Hiver, la clôture définitive de ses représentations.

Outre les exercices remarquables qui ont excité à Lyon une universelle admiration, les frères Chapell, M. Baucher et l'ascension de la boule d'or, adressent au public un dernier appel.

2^{me} CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. le colonel CORNEUSE, du 14^e léger.

Audience du 17 janvier 1848.

Affaire de la barrière de Fontainebleau. — Assassinat du général de Bréa et du capitaine d'état-major de Mangin.

Nous empruntons au *Courrier de Nantes* une lettre de M. E. Merson, ami du malheureux général de Bréa, et qui fait connaître la conduite honorable du général au commencement de l'insurrection. Elle complète aussi le procès-verbal d'autopsie que nous avons donné lors de la première audience. Voici cette lettre :

« Monsieur le rédacteur,

« Au moment où les débats de l'affaire relative au lâche assassinat du général de Bréa vont s'ouvrir devant le 2^e conseil de guerre de Paris, quelques détails sur cet horrible épisode de l'insurrection de juin, sur paraitront peut-être de nature à exciter l'intérêt de vos lecteurs.

« Le 25 juin, au matin, je revenais de la Porte-Saint-Denis, où j'avais vu dresser les premières barricades, et d'où j'avais entendu les premières fusillades échangées à la Porte-Saint-Martin, lorsque, sur le boulevard des Italiens, je rencontrai le général de Bréa. J'étais accompagné de M. G. Groetaers, statuaire. Nous abordâmes notre brave compatriote, et nous lui fîmes part du triste état dans lequel nous venions de quitter le haut du boulevard, presque entièrement occupé par l'insurrection. Le général nous manifesta l'intention de demander un commandement, dans le cas où la lutte deviendrait sérieuse.

« Sur ces entrefaites, nous vîmes déboucher de la place de la Madeleine, venant de l'Assemblée nationale, une colonne commandée par le général de Lamoricière. M. de Bréa se précipita au-devant de son frère d'armes et le pria de faire savoir au ministre de la guerre, par un de ses aides-de-camp, qu'il se mettait dès ce moment à sa disposition.

« Peu après nous nous séparâmes.

« En nous quittant, le général de Bréa descendit le boulevard, où il rencontra bientôt M. Dufresne, ancien procureur du roi à Nantes, aujourd'hui procureur général à Grenoble, puis mon oncle, le major L. Merson, alors rédacteur en chef du *Moniteur de l'Armée*. M. de Bréa leur fit part de la démarche qu'il venait de tenter, et leur manifesta le désir de l'appuyer d'une demande d'emploi plus formelle et plus directe. Il pria mon oncle d'écrire lui-même une lettre dans ce sens au général Cavaignac. Mon oncle s'excusa, et ce fut M. Dufresne qui, sur les instances de son noble ami, consentit à tenir la plume. Il rédigea sa lettre en termes pressants, que, le surlendemain, le ministre de la guerre nomma M. de Bréa au commandement de la colonne à la tête de laquelle le général Damesme venait d'être blessé mortellement.

« Lendemain, tout Paris savait l'assassinat du général de Bréa. Cependant, comme le nom du brave et noble soldat était mal écrit par les journaux, mal prononcé par le public, j'espérais retrouver vivant encore celui qui, trois jours auparavant, me serrait les mains avec une bienveillance toute paternelle ; mais toute illusion devait être bientôt détruite, bientôt je devais toucher du doigt et de l'œil l'affreuse vérité. M. Dayesne de Georges, que je rencontrai, leva tous mes doutes, et ce fut avec lui que je me mis à la recherche du corps du général. Au milieu des inextricables embarras d'une ville de guerre en état de siège, nous visitâmes successivement et en vain les salles pleines de cadavres de la Charité et de la Clinique. Nous vîmes là des centaines de victimes de l'insurrection, mais non pas le glorieux martyr que nous cherchions. De la Clinique on nous renvoya à l'Ecole de médecine, et de l'Ecole de médecine à l'Ecole de Cluny, où une ambulance avait été établie. Là, nous rencontrâmes un officier supérieur de la garde nationale, qui avait fait partie de la colonne du général Bréa, et qui, en nous donnant quelques détails rapides sur sa mort, nous affirma que son cadavre avait été transporté au Panthéon, avec celui de M. de Mangin.

« Nous nous dirigeâmes vers le Panthéon, entourés de forces militaires imposantes, et ce ne fut qu'après des peines inouïes que nous pûmes joindre le colonel de Neuilly, qui commandait la position. Nous obtînmes de l'obligeance du colonel l'accès du Panthéon. En entrant dans le vaste monument, nos yeux se portèrent sur un groupe qui occupait le centre de la grande travée ; déjà nous avions reconnu, au milieu de la foule qui l'entourait pieusement, le corps que nous avions pendant si longtemps cherché ! Etendu sur un lit de planches, M. Perryer, statuaire, venait de prendre son masque, et M. Barruel procédait à son embaumement. Pauvre et digne général ! nous le considérâmes avec un religieux respect, et quoique nos regards fussent voilés de larmes, nous reconnûmes que son visage, pâli par les glaces de

la mort, n'était pas sensiblement altéré ; seulement il y avait répandue dans ses traits une incalculable teinte de douleur résignée. On voyait que l'agonie du loyal soldat avait été longue et pénible. M. Barruel, occupé à suturer les plaies du général, nous les fit examiner. En voici le détail : quatre balles étaient entrées dans le dos ; l'une d'elles était sortie par la poitrine, après avoir brisé la clavicule ; une cinquième balle avait fracturé le poignet gauche ; enfin, un coup de baïonnette avait profondément labouré le ventre.

« Le cadavre du capitaine de Mangin gisait aux côtés du général. Son visage, mutilé par les assauts, était complètement enveloppé de bandelettes, le crâne était si profondément atteint, que la cervelle s'en était échappée tout entière. Une portion de la main gauche était absente. Nous n'avons remarqué aucune blessure sur le corps du jeune et brave aide-de-camp.

« Si ces détails vous semblent de nature à servir de préface à la reproduction des débats qui vont s'ouvrir à Paris, vous pouvez, monsieur le rédacteur, leur donner la publicité de votre journal,

« Agréer, etc.

ERNEST MERSON.

L'audience est ouverte à onze heures en présence d'un public toujours de plus en plus nombreux. M. Asseline, greffier, a continué la lecture des pièces. Cette lecture a été terminée seulement à deux heures.

A trois heures et demie, M. le président annonce qu'il va être procédé à l'interrogatoire des accusés. Un vif mouvement de curiosité se manifeste.

M. LE PRÉSIDENT : Faites descendre les accusés Daix et Guillaumé.

Daix s'avance au milieu de la salle en face du conseil, il porte une redingote, sa physionomie paraît impassible ; il est calme, mais pendant le cours de sa déposition, elle prend une certaine animation.

M. LE PRÉSIDENT : Daix, approchez et regardez les pièces à conviction ; reconnaissez-vous avoir été porteur de ce sabre ?

DAIX, après examen : Oui, je le reconnais.

D. Et la dragonne ?

R. On ne me l'a pas représentée à l'instruction.

D. Vous étiez porteur d'un fusil ?

R. Oui, un fusil à piston sans baïonnette.

D. Reconnaissez-vous celui qui est sur le bureau ?

R. Oui, je le reconnais.

D. Comment étiez-vous vêtu le 25, jour de votre arrestation ?

R. J'avais une veste grise, un pantalon de drap bleu, un gilet écossais poil de chèvre, pas de cravate. Demain je me présenterai dans le costume que j'avais le 25 juin.

D. Vous avez pris part à l'insurrection, à la construction des barricades ?

R. Je me suis battu rue de l'Oursine, j'ai tiré deux coups de fusil. C'était contre la mobile.

D. Un témoin, M. Notta, vous aurait vu près le pont d'Austerlitz démolissant un pilier d'une des grilles du Jardin-des-Plantes, pour faire des barricades ?

R. C'est faux.

D. On vous a vu, selon des témoins, vous battre au p d'Austerlitz ?

R. C'est faux. Je me suis battu rue de Buffon.

D. Combien de temps êtes-vous resté aux barricades ?

R. De midi à trois heures.

D. On vous signale comme ayant exercé un commandement ?

DAIX, le sourire sur les lèvres et indiquant ses yeux (il est privé d'un œil et il a l'autre couvert d'un amarré) : Me croyez-vous capable d'exercer un commandement avec une semblable vue ?

D. Denole dit vous avoir entendu vous vanter d'avoir tué deux soldats de la ligne.

R. C'est faux, je n'ai vu que de la mobile.

D. Le témoin Dussot dépose vous avoir entendu dire que vous avez démolé force mobiles et que si tout le monde eût fait comme vous, c'eût été bientôt fait ?

R. C'est faux.

D. Un témoin déclare vous avoir vu monter sur la croisée de droite du poste et faire feu sur le général.

R. Je n'étais pas dehors, j'étais dans le poste avec le général.

D. On vous a vu dans le poste excitant les autres insurgés et mettant en joue le général.

R. C'est faux ! J'étais renversé sur le lit de camp, je vis le commandant Gobert qui était sous le lit de camp se glisser pour se sauver, il passait près de moi, on allait tirer sur lui, je dis en relevant le canon : ne tirez pas, n... de D... C'était un pompier avec un casque sur la tête sans chenille. Un homme en blouse, voyant une des victimes, dit : En voilà un qui remue, achevez-le donc. — Misérables ! m'écriai-je, et je partis.

D. Votre co-accusé Chopart dit vous avoir vu tirer sur le général dans le poste.

R. Je ne puis accueillir cette infamie. Voici comment j'étais : le général avait les bras croisés ; il se promenait. Un homme, qui avait un chapeau gris, le prit par le bras en lui disant : « Où allez-vous, par là ? — Pourquoi le tourmenter ? dis-je ; il ne peut se sauver, la porte a un cadenas. » Alors un jeune homme en casquette bleue dit : « Il faut me donner un gage qui réponde de vous. » Le général ouvre son caban et dit : « Je ne peux pas donner mon épée. » Je repris : « C'est juste, général ; il faut garder votre épée. » Le jeune homme insistait ; alors le général détacha une épaulette et la lui donna. Le jeune homme partit. Je dis : « Mais a-t-on confiance en

cet homme, pour le laisser partir avec un objet de la sorte? » Le général me dit : « Mon ami, mon ami, si vous me sauvez la vie, je vous servirai de père. Je m'appelle de Brœa. Je demeure rue Tronchet, n° 49. — Merci, mon général; je n'ai pas besoin, je suis pauvre à Bicêtre, j'y suis nourri et logé; si j'avais besoin de vous, ce serait pour mon fils. »

M. LE PRÉSIDENT à Choppart : Vous avez déposé que Daix avait tiré sur le général?

CHOPPART : Dans ma première déposition devant le juge de paix, j'ai dit que j'avais la conviction morale; je n'étais pas témoin de visu.

M. LE PRÉSIDENT : Vous l'entendiez cependant se poser comme défenseur du général. Quelles sont les circonstances qui vous ont donné cette conviction morale?

CHOPPART, qui n'a pas quitté la tribune, se pose nonchalamment, et après avoir passé la main dans ses cheveux : Je fus moralement convaincu en voyant son attitude, son air, sa physionomie peu rassurantes, vous pouvez le voir (on rit), c'est mon avis, je ne voulais pas le laisser rentrer. Je le vis s'approcher du général; il semblait vouloir le fouiller. Je le crus moralement, je m'approchai, et lui dis : Si vous étiez sur une barricade, je vous ferais faillir, vous êtes un voleur. (Daix se tourne vers Choppart et fait un geste de dédain.) Daix alors me dit : Moi, je suis républicain, je ne suis pas un voleur; j'ai été blessé trois fois aux barricades.

DAIX : Tout cela est inventé.

M. LE PRÉSIDENT : Choppart, avez-vous entendu Daix se vanter d'avoir tiré sur le général?

CHOPPART : Je ne l'ai pas entendu, mais je l'ai su moralement.

DAIX : Qu'on interroge Nuens sur ce point, on verra ce que vaut la déposition de Choppart.

NUENS : Après avoir conduit M. Desmaretz au poste, je vis arriver le général et son aide-de-camp. La foule était compacte. J'entrai dans le poste. J'y laissai entrer tous ceux qui voulurent. Daix, en ce moment, y était, à côté du général.

Je m'en approchai, et je demandai au général ce que disait Daix; j'ai appris que Daix lui faisait de ces protestations : « Général, n'ayez pas peur, la première balle qui viendrait vers vous serait pour moi. »

DAIX : M. le président, demandez à Moullay quelle position j'avais dans le poste.

MOULLAY : Je ne sais; je ne puis certifier que je l'ai vu auprès du général.

NUENS : Daix est resté au poste encore une demi-heure ou trois quarts d'heure après le moment où je l'y ai aperçu.

M^o CRESSON : Daix oublie une circonstance, celle de la fête.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — SIEGMARINGEN. — Dans ces derniers temps, on avait révoqué en doute l'authenticité de la nouvelle que le prince régnant avait l'intention de céder le gouvernement de sa principauté à la Prusse. Nous pouvons affirmer qu'une négociation est entamée et que bientôt elle amènera un résultat définitif.

Vienne, 10 janvier.

Désormais la diète tiendra quatre séances par semaine. Trois seront consacrées à la discussion des droits fondamentaux. Celle du 9 concernait le paragraphe premier de ces droits en faveur duquel MM. Borrosch, Pitorri ont parlé, et contre lequel se sont fait entendre MM. Demel et Selinger. On paraissait disposé à supprimer ce paragraphe, sur lequel il n'y a pas eu de vote dans cette séance.

ANGLETERRE. — Le gouvernement portugais fait mettre en état de prendre la mer, le seul vaisseau à trois ponts qu'il possède. C'est le Vasco de Gama, qui en allant à Rio-Janeiro, portera à Madère le second fils de la reine. On dit qu'un mouvement républicain a éclaté à Rio. Le cabinet doit en avoir reçu la nouvelle. La reine est si détestée que l'empereur du Brésil doit se regarder comme l'unique représentant de la maison de Bragance, et s'il se présentait ici, ou même tout autre prétendant, il serait sûr de renverser facilement Dona Maria.

VARIÉTÉS.

(Suite et fin.)

Tablettes d'une révolution.

Madame la duchesse d'Orléans secondait-elle ce mouvement d'une régence personnelle? Je crois qu'elle n'avait aucune action directe et avouée sur le complot; mais il est en politique des situations telles, qu'on est obligé d'accepter ce qu'on fait pour vous. On pouvait comparer la position de Madame la duchesse d'Orléans, sous le roi Louis-Philippe, à celle de M. le duc d'Orléans sous la restauration, surtout pendant le règne de Charles X; avec cela que, par ses goûts, ses tendances et peut-être aussi par sa position, Madame la duchesse d'Orléans se liait avec le parti philosophique très-avancé, avec les

universitaires publicateurs de pamphlets. La princesse avait eu l'art de se rendre très-populaire, et les hommes de la gauche entouraient sa régence comme un espoir ministériel.

Pour se défendre contre ces intrigues du centre gauche et de la gauche, le roi Louis-Philippe comptait sur le parti conservateur très discipliné qui lui donnait incontestablement la majorité dans les deux chambres. Était-ce suffisant, et ce parti lui-même si honorable n'avait-il pas des côtés très incomplets? Par exemple, que signifiait cette absorption presque exclusive de toute la pensée gouvernementale dans le système des élections? Il semblait qu'il n'y avait pas de nation ni de classes au-delà; il se faisait un travail immense et sourd dans la société ouvrière; la plaie profonde du prolétariat chaque jour grandissait; les catacombes d'un monde nouveau minaient la vieille société, et l'on s'occupait très sérieusement d'un vote, d'une toute petite combinaison. Là était le faible côté du parti conservateur.

Le roi Louis-Philippe, en se séparant de la politique de l'Angleterre, avait cherché un autre point d'appui à sa diplomatie en Europe : le roi l'avait plusieurs fois essayé depuis 1830. On reconnut bientôt l'impossibilité d'une alliance intime, affectueuse avec la Russie; les ambassades des ducs de Mortemart, Trévise, pas plus que celle de M. de Barante, n'avaient pu réaliser un rapprochement de personnes; la Russie et la France, en tant que nations et gouvernements, étaient dans la meilleure situation; mais les questions de dynasties étaient exceptées, le czar Nicolas s'était même exprimé sur ce point d'une façon telle qu'on ne pouvait plus se faire d'illusion. M. de Barante n'était plus à St-Petersbourg.

Avec une habileté particulière le roi Louis-Philippe alors s'était tourné vers l'Autriche, qui avait accueilli ses ouvertures avec empressement, mais aussi avec ces précautions et ces tempéraments qui sont un peu le caractère de ce cabinet. M. de Metternich avait alors besoin de la France pour la répression des troubles de l'Italie et de la Suisse; la politique agitatrice de lord Palmerston troublait le continent, et le concert de l'Autriche et de la France pouvait être nécessaire dans cette voie. Mais au point de vue dynastique, l'Autriche n'était pas d'un grand secours à la maison d'Orléans; elle avait pour cela trop peu d'affection et trop de nécessités personnelles : ne l'avait-on pas vue hésiter en 1839 pour une alliance de famille?

La Prusse n'avait jamais cessé de se montrer bienveillante, depuis 1837 surtout; le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène donnait encore à ses rapports un caractère, s'il était possible, plus affectueux et plus personnel, dont M. de Humboldt s'était fait l'expression. Mais la Prusse, dans sa longue histoire, n'a jamais été une alliée ni une amie intime; elle a trop de besoins pour ne pas être égoïste; elle passe à travers les alliances sans s'y arrêter jamais, à moins qu'elle en ait peur, comme de la Russie qui est à son dos et sur ses flancs.

C'est donc après avoir étudié profondément le terrain que Louis-Philippe songea à se placer entre ces forces diverses avec une influence qui serait toute à lui, je veux parler de l'alliance entre les diverses branches de la maison de Bourbon : Espagne, Naples et France, splendide alliance qui, avec la vice-royauté du duc d'Anjou en Afrique, donnait à la France tout le commerce de la Méditerranée : or, la Méditerranée, c'était le passage de l'Inde; et supposez maintenant une alliance avec la Porte et l'Égypte, intérieures à nous demander appui contre la Russie et l'Angleterre, voyez à quel degré de grandeur nous serions parvenus!

Mais pour arriver à ce beau résultat, Louis-Philippe n'avait pas compté avec les graves difficultés que voici : pour se poser comme le chef de la maison de Bourbon, il lui manquait un titre, c'était de l'être réellement. Quand on veut faire une politique de principe et de famille, il faut exister en vertu de ce principe et du droit de cette famille : or, Louis-Philippe n'était pas ce droit, et toute son habileté luttait en vain contre cette infirmité politique.

Aux jours heureux, on croit qu'un principe n'est rien; puis à chaque pas il revient comme une immense difficulté, et le temps où nous vivons a si parfaitement démontré cette vérité, que le monde en ce moment n'est plus en lutte qu'entre deux principes : la monarchie héréditaire et la démocratie. Tout système intermédiaire disparaît; le monde s'est ainsi incliné devant la loi éternelle des principes positifs.

Puis, le roi n'était plus jeune alors; l'énergie vigoureuse de 1832 s'était transformée; la foi dans ses idées était devenue une espèce de religion en sa for-

tune et sa capacité, qui n'écoutait plus les sages avis et les conseils réfléchis. Pour mener à fin le vaste plan d'une domination méditerranéenne de la maison de Bourbon, il fallait une vie jeune et une politique libre : le roi n'avait ni l'une ni l'autre de ces conditions. Connaissait-il également la mauvaise nature des partis politiques qui dominaient la France, et la triste éducation que leur donnaient l'université royale et la presse, toutes les parties vivantes de la société enseignante? La noble maison de Bourbon, celle qui avait fait la France, n'était-elle pas présentée incessamment comme une famille maudite? Le mal qu'on pardonne le moins est celui qu'on a fait; or, comme les révolutionnaires avaient conduit Louis XVI à l'échafaud, étouffé un dauphin comme les pauvres petits enfants d'Edouard, ils ne pouvaient pardonner ces souvenirs.

Et voilà que, pour satisfaire leur haine, ils se mirent au service des Anglais : en Espagne, en soutenant la dictature d'Espartero, qui vendait le commerce de son pays à l'Angleterre; à Naples, en poussant la Sicile à la révolte, afin d'assurer les souffres, les blés et les vins au commerce de la Grande-Bretagne.

Ce que Louis-Philippe ne savait pas, c'est que, pour se donner le plaisir de renverser un Bourbon, les révolutionnaires de France auraient vendu leur pays à l'étranger; témoin, après les Cent-Jours, lorsqu'ils vinrent baiser les bottes du duc de Wellington et Blücher, pour leur demander un Brunswick, un prince d'Orange, avec l'Alsace et la Lorraine de moins, plutôt que d'accepter le retour de Louis XVIII. Il était impossible à un gouvernement de ne pas tenir compte de ce faux esprit qui était partout répandu. Les pouvoirs sont institués pour agir dans les régions du possible, et non pas dans les nuages.

Or, Paris était révolutionnaire, et Paris se disait la France; en décomposant les éléments divers de cette société, on trouvait une classe de travailleurs honnêtes et vraiment patriotes par les principes, mais si déplorablement exploitée par les utopistes et les intrigants, qu'elle était perdue pour l'ordre, pour la raison et le travail. A ses côtés, la bourgeoisie, qui avait tant gagné depuis 1814, heureuse, riche dans son luxe, sa propriété, son industrie, se croyait assez forte, assez sûre d'elle-même, pour faire impunément la frondeuse contre la couronne, qui seule la protégeait; le travail de la presse agissait pour l'aigrir encore; nul ne connaissait le péril qui était au terme de la carrière : on était enlacé de sociétés secrètes, de conspirations d'ateliers, de comités électoraux, toutes forces qui allaient au même but de renversement.

Si lord Palmerston s'applaudissait du concours que les révolutionnaires prêtaient aux intérêts et à la politique de l'Angleterre, il n'en était pas ainsi des autres cours, dont les informations venaient incessamment dénoncer les sociétés politiques, qui s'étendaient sur toute la surface de l'Europe. Les informations autrichiennes du prince de Metternich étaient très-précises : selon un document précieux, les réfugiés polonais, allemands, italiens, ne faisaient plus qu'un corps, qu'une vie avec les révolutionnaires français. Les affiliations dans les sociétés secrètes paraissaient un fait incontestable : le but commun était le renversement de tous les pouvoirs établis, pour amener la réalisation plus ou moins prochaine du communisme, et la police autrichienne citait beaucoup de noms, et avertissait qu'un coup serait prochainement tenté.

Sur toute la surface de l'Europe civilisée, il se faisait comme une conspiration philosophique et littéraire contre la société. Il ne faut pas croire que l'esprit d'une littérature n'agisse pas fortement et grandement sur une génération; la Prusse et l'Allemagne applaudissaient aux livres de Strauss, aux chefs des écoles athées; Henri Heine démolissait les pouvoirs par la raillerie, et les philosophes, par les thèses universitaires; l'Italie, la Sicile étaient inondées de productions révolutionnaires de la Grande-Bretagne, tandis qu'en France, les journaux même conservateurs publiaient des romans humanitaires, socialistes et surtout démoralisateurs, et les théâtres, sous la censure, flétrissaient les classes supérieures pour concentrer toutes les vertus sur un chiffonnier.

Et vous ne vouliez pas qu'une société ainsi travaillée par tant de causes de désordre et de corruption fût exposée à tous les coups de main des partis! La Providence devait réserver un châtiment et une leçon aux cœurs pervers et aux faux esprits.

UN HOMME D'ÉTAT.

A. MEINEL, Gerau.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.